

LE MOT DU MAIRE

La fonction de Maire qui est de gérer et d'administrer la commune doit s'adapter aux changements que nous vivons actuellement.

Le Maire doit être maintenant un chef d'entreprise qui s'investit sur tous les dossiers, qu'ils soient privés ou publics.

Il est devenu l'initiateur, le coordinateur, le facilitateur de nombreux projets. Il doit "revêtir" ces nouveaux habits, tout en gardant son écharpe pour que la commune avance.

Je citerai quelques exemples.

L'implantation d'un distributeur de billets sur le PASSOUS me paraissait nécessaire pour dynamiser la vie économique de ce quartier. Sans la volonté des élus de trouver un local et de convaincre une banque pour accompagner ce projet, celui-ci n'aurait jamais abouti car aucun établissement ne souhaitait s'investir sur ce projet.

La Poste a fermé ses portes à la fin du mois d'avril ; il me paraissait indispensable que les administrés du Bourg d'AGON et des quartiers proches aient les mêmes niveaux de service que les administrés de COUTAINVILLE. Aussi le conseil municipal a voté la création d'une Agence Postale communale dont le bureau est situé dans l'enceinte de la Mairie.

L'activité conchylicole, secteur incontournable en terme d'économie et d'emplois, vit actuellement une période difficile. Aussi pour soutenir la profession j'ai proposé à la Section Régionale Conchylicole une mise à disposition (avec convention) de l'ex-office de Tourisme pour permettre à cette activité d'améliorer leur communication, de faire connaître leur savoir (en un mot d'informer).

Le cinéma Les Drakkars a fermé son rideau le 9 mai 2009. Il est à mes yeux important que l'activité cinématographique sur la station d'AGON-COUTAINVILLE soit présente. J'ai demandé au Conseil municipal de m'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires (quelles soient techniques, administratives, juridiques) pour faire vivre cette activité y compris sous une autre forme.

Avec la salle d'expositions Alain FOURNIER, l'amphithéâtre, la bibliothèque-médiathèque, l'offre culturelle sera complétée par l'activité cinématographique.

Pour maintenir et valoriser notre positionnement touristique dans le Centre-Manche, pour vous, habitants D'AGON-COUTAINVILLE, pour les vacanciers et les touristes, pour la qualité de vie de tous, cette nouvelle politique me paraît nécessaire, voir indispensable.

A vous tous, bonnes vacances,
sous le soleil

Max AVENEL

Directeur de publication
Max AVENEL

Distribution
- Mairie d'Agon-Coutainville
Tél : 02 33 47 07 56

Comité de rédaction
- Irène LEROY
- Serge SAVARY
- Raymond D'HOOGHE
- Annick VASSEUR

Tirage : 3 500 exemplaires

Crédit photo
- Irène LEROY
- Roger FOURNIER
- Jean-Louis CADIC
- Office de tourisme et remerciements aux associations pour leurs documents photographiques

Vous pouvez faire parvenir à la Mairie toute remarque et suggestion pouvant concourir à l'amélioration de ce bulletin.

Le présent bulletin est distribué dans les boîtes aux lettres en même temps que la publicité. Il est disponible en Mairie et à l'O.T.

Maquette, composition
- Hervé RAULINE

Imprimé par Imprimerie Philippe
Marie Coutances

URBANISME

ENJEUX ET ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Après maints contretemps et atermoiements, l'architecte urbaniste chargé de mener à nos côtés les opérations de revision du PLAN D'OCCUPATION DES SOLS nous a confirmé en début d'année que, pour raisons de santé, il ne pouvait plus assurer la mission que nous lui avons confiée.

Revenant ainsi à la "case départ", un nouveau cahier des charges a dû être élaboré en collaboration avec la Direction Départementale de l'Équipement, l'appel à candidature a été effectué, et au moment où paraîtront ces lignes, nous devrions avoir arrêté notre choix et missionné un nouvel architecte urbaniste.

Le PLAN LOCAL D'URBANISME(P.L.U.) se substituera au PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.) actuellement en vigueur.

Fruit d'une analyse et d'une réflexion approfondie, ce document permettra de maîtriser le développement d'AGON-COUTAINVILLE et, par là même, de maintenir, voire d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens et des générations futures.

La commune d'AGON-COUTAINVILLE se doit de déterminer pour les années à venir les axes essentiels en matière de développement économique et démographique, de protection et de mise en valeur des paysages et espaces naturels et de déplacements (pistes cyclables, liaisons piétonnes...)

Ces enjeux sociaux, économiques et environnementaux s'inscriront dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) qui devra définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme visant à renforcer l'image et l'attractivité de notre commune ainsi que sa place au cœur du Centre Manche.

Nous ne révolutionnerons pas ce qui existe, puisque déjà notre commune est appréciée et présente beaucoup d'attraits, mais nous voulons remodeler, corriger, améliorer, changer tout ce qui peut l'être, ce qui doit l'être.

Face à la pression immobilière sur la partie littorale de notre commune (prix de vente et loyers exorbitants relevant trop souvent de la fantaisie) poussant les jeunes à migrer vers les communes voisines, alors que nous disposons de tous les équipements pour les accueillir (collège, groupe scolaire, crèche, halte garderie, centre de loisirs, installations sportives et culturelles etc), il est devenu **impératif** de rééquilibrer et diversifier l'offre de logements pour actifs et jeunes ménages en favorisant la construction de logements sociaux

(locatif et accession à la propriété) ainsi que la création de lotissements communaux réservés à l'habitation principale des acquéreurs.

Une densification du bourg d'Agon et de la partie rurale de la Commune permettrait de fournir une offre plus importante de terrains à bâtir. Il s'agit là de la seule solution pour réguler les prix du marché, mais l'application rigoureuse de la LOI LITTORAL, dont les dispositions s'imposent à la **totalité** du territoire communal et pas seulement à la frange littorale, constitue aujourd'hui un sérieux obstacle au développement des hameaux et villages (Maugerie, Beuverie, Flague, Jeannerie, Carouge etc) ; les constructions en **extension** de ces villages sont en effet prohibées, et **seule la densification reste tolérée**.

Vaste programme puisqu'il s'agirait, en terme d'urbanisme, de se borner à "boucher des dents creuses"

Le cadre légal qui s'impose à nous réduit sérieusement notre marge de manoeuvre et nous invite à faire preuve d'humilité.

Les travaux et différentes phases d'élaboration du PLU s'inscriront dans un calendrier dont nous n'avons pas la maîtrise totale, et ils occuperont l'essentiel de l'action municipale au cours des trois prochaines années.

La complexité de la démarche en justifie la durée.

En voici les étapes qui auront lieu en concertation avec la population et les acteurs socioprofessionnels qui seront informés et invités à faire part de leurs observations :

- Etablissement d'un diagnostic,
- Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- Choix du zonage et de réglementation du PLU,
- Arrêt du projet de PLU par le Conseil Municipal,
- Transmission pour avis aux personnes publiques associées,
- Mise à l'enquête publique.

La concertation sur l'élaboration du PLU constitue une obligation jusqu'à son arrêté.

La collectivité mettra en oeuvre les moyens d'information (presse, bulletin municipal) et d'expression des habitants (réunions, registre) qu'elle jugera adaptés.

Philippe ROBBE
Adjoint délégué à l'urbanisme